IDHR

État de l'Illinois
Département des Droits de la personne

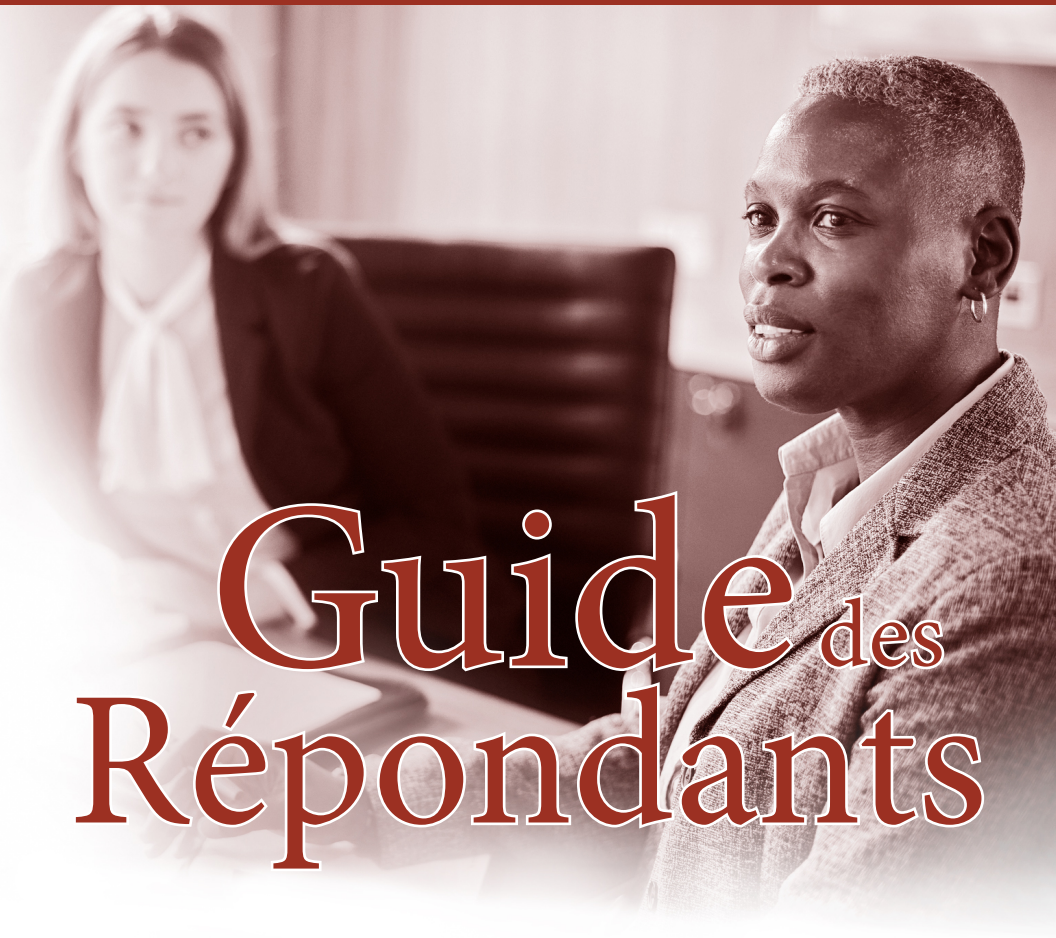

Guide des Répondants

ILLINOIS DEPARTMENT OF Human Rights

Services fournis

Ce que prévoit la Loi sur les droits de la personne de l'Illinois

Que se passe-t-il lorsqu'une plainte est déposée ?

Département des Droits de la personne de l'Illinois

Le Département des Droits de la personne de l'Illinois (« IDHR ») est l'organisme d'État chargé de faire appliquer la Loi sur les droits de la personne de l'Illinois (la « Loi »).

MISSION

La mission de l'IDHR est de garantir à tous les individus de l'État de l'Illinois l'absence de discrimination illégale et d'établir et de promouvoir l'égalité des chances et l'action positive en tant que politique de cet État pour tous ses résidents.

Services fournis par l'IDHR

En plus d'être un organisme d'application de la loi, l'IDHR fournit également un certain nombre de services et travaille en partenariat avec des entreprises, des agences, des organisations et des individus pour les fournir:

Contrats publics: Tous les employés et toutes les entreprises qui souhaitent faire des affaires avec une entité de l'État de l'Illinois doivent s'inscrire auprès de l'Unité des contrats publics pour s'assurer qu'ils ont mis en œuvre des politiques d'égalité des chances en matière d'emploi et d'action positive et qu'ils sont en conformité avec la Loi sur les droits de la personne de l'Illinois et les règles et règlements de l'IDHR. Le site Web de l'IDHR consacré aux contrats publics contient des informations supplémentaires à l'adresse illinois.gov/dhr/PublicContracts.

Cette unité aide également les entreprises à élaborer des politiques de prévention du harcèlement sexuel, notamment une politique modèle disponible en ligne à l'adresse illinois.gov/dhr/ PublicContracts/Pages/Sexual_Harassment_Model_Policy.aspx.

Formation: Formation : L'Institut pour la formation et le développement (« Institut ») organise des formations dans tout l'Illinois afin d'accroître le respect entre les différentes cultures, tant sur le lieu de travail qu'à la maison. À l'aide de scénarios de la vie réelle, des formateurs certifiés fournissent des informations sur les lois et pratiques relatives à l'équité en matière d'emploi, et sur les moyens de résoudre les conflits par l'entremise d'une meilleure gestion des ressources humaines.

compréhension, et exigences de non-discrimination telles que la prévention du harcèlement sexuel. Des documents à distribuer sont fournis pour une étude indépendante et des outils de référence sur le lieu de travail. L'Institut est approuvé par le HR Certification Institute et propose des modules de formation pour la certification en RH. Des séances publiques et privées sont proposées. Des frais peuvent s'appliquer à la formation sur place. Pour plus d'informations ou pour programmer une formation, appelez le 312 814-2477 ou visitez le site Web de l'Institut à l'adresse illinois.gov/dhr/Training.

Demander un conférencier du Département: Les représentants de l'IDHR sont disponibles pour parler des règles et procédures de l'agence relatives au dépôt et au traitement d'une accusation de discrimination dans l'Illinois. Les sujets couvrent les droits et les responsabilités des groupes et des individus en vertu de la loi. Un formulaire de demande de conférencier est disponible sur le site Web de l'IDHR à l'adresse illinois.gov/dhr/AboutUs/Pages/Request_Speaker. aspx.

La Loi et vos Responsabilités

*La **Loi sur les droits de la personne de l'Illinois*** (775 ILCS 5)[1] interdit la discrimination en matière d'emploi, de crédit financier, de logement public et de transactions immobilières en raison de la race, de la couleur, de la religion, du sexe (y compris la grossesse et le harcèlement sexuel), de l'origine nationale, de l'ascendance, de l'âge, du statut d'ordonnance de protection, de l'état civil, du handicap, de l'orientation sexuelle (y compris l'identité de genre), du statut de citoyenneté et des restrictions linguistiques dans l'emploi, du casier judiciaire dans l'emploi et le logement, du statut familial dans le logement (familles avec enfants de moins de 18 ans), etc. d'une personne.

Emploi: La loi protège les personnes contre la discrimination dans toutes les conditions d'emploi, y compris l'embauche, la sélection, la promotion, la mutation, le salaire, la titularisation, le licenciement et la discipline.

Transactions immobilières (logement): Il est illégal de faire preuve de discrimination lors de la vente ou de la location d'une propriété résidentielle ou commerciale. Voici quelques exemples d'une telle discrimination :

- Refuser de s'engager dans une transaction immobilière avec une personne.
- Modifier les termes, conditions ou privilèges de la transaction.

[1]La Loi sur les droits de la personne de l'Illinois (« Loi ») peut être consultée à l'adresse suivante :https://ilga.gov/legislation/ilcs/ilcs5.asp?ActID=2266&ChapterID=64

- Refuser de négocier ou d'accorder des prêts hypothécaires.
- Déclarer faussement que la propriété n'est pas disponible pour la location ou la vente.
- Utiliser des publicités, des formulaires ou des questions indiquant une discrimination interdite.

Crédit financier: Il est interdit à toutes les institutions financières faisant des affaires dans l'Illinois de faire preuve de discrimination dans l'octroi de prêts commerciaux ou personnels et de cartes de crédit.

Hébergement public: Il est illégal de faire preuve de discrimination dans la jouissance pleine et égale des installations, des biens et des services de tout lieu d'hébergement public, tel qu'un commerce, un lieu de loisirs, un lieu d'hébergement, un lieu de divertissement ou un moyen de transport.

Harcèlement sexuel dans l'enseignement: La loi interdit les avances importunes de nature sexuelle ou les demandes de faveurs sexuelles à l'égard des étudiants de la part d'un cadre, d'un membre du corps enseignant, d'un membre du personnel administratif ou d'un assistant d'enseignement dans un établissement d'enseignement public ou privé lorsqu'un tel comportement interfère avec le rendement de l'étudiant, crée un environnement intimidant, hostile ou offensant, ou constitue une condition pour avoir droit aux opportunités académiques ou parascolaires. Il est également illégal pour tout établissement d'enseignement de ne pas prendre de mesures correctives ou de mesures disciplinaires appropriées à l'encontre de tout représentant employé par cet établissement lorsque celui-ci a connaissance de harcèlement sexuel.

Une accusation de discrimination peut être déposée auprès de l'IDHR contre vous ou votre organisation, société ou agence, alléguant que :
1) que vous avez fait preuve de discrimination à l'égard d'un individu couvert par la loi ;
2) la conduite était basée sur le statut de l'individu dans l'une des classes protégées ; et
3) la conduite appartenait à l'un des cinq domaines couverts.

Les accusations doivent être déposées auprès de l'IDHR dans les délais prévus par la loi.

Que se Passe-t-il Lorsqu'une Accusation est Déposée?

Si une accusation déposée auprès de l'IDHR vous désigne, vous, votre société ou votre organisation, comme défendeur, une copie de l'accusation et une demande initiale d'information seront signifiées au défendeur désigné dans le délai prévu par la loi.

On vous demandera de:

- **Conserver tous les documents pertinents à l'accusation ;**
- **Vous abstenir d'exercer des représailles à l'encontre de toute personne**
- **ayant déposé une plainte ou ayant participé à l'enquête concernant une plainte. Une personne qui pense avoir été victime de représailles peut déposer une plainte auprès de l'IDHR ; et Une personne qui pense avoir été victime de représailles peut déposer une plainte auprès de l'IDHR ; et**
- **Fournir une réponse au questionnaire de l'IDHR avant la date indiquée. On peut également vous demander de déposer une réponse officielle à l'accusation, et l'omission de répondre peut entraîner un jugement par défaut contre vous.**

Médiation

Une conférence de médiation est une alternative à une enquête et peut permettre de résoudre rapidement une accusation. La médiation est un processus informel et gratuit dans lequel le plaignant et le défendeur rencontrent volontairement un médiateur formé et certifié par l'IDHR qui les aide à explorer les possibilités de résolution de l'accusation. Le processus de médiation est confidentiel.

Pendant la médiation (qui peut durer quatre heures ou plus), les avocats peuvent être présents dans un rôle consultatif. Le médiateur de l'IDHR n'impose pas de décision aux parties. L'acceptation d'un accord de règlement ne constitue pas un aveu de culpabilité de la part du défendeur.

Les termes de l'accord peuvent inclure des éléments monétaires et/ou non monétaires. Après qu'un accord de médiation ait été conclu, les deux parties ont 10 jours (auxquels ils peuvent renoncer) pour refuser l'accord. Si les parties ne parviennent pas à un accord, l'accusation passe au stade de l'enquête.

L'enquête

L'affaire passe au stade de l'enquête si les parties ne participent pas à la médiation ou si la médiation échoue. Les défendeurs et les plaignants ont la responsabilité de coopérer à l'enquête de l'IDHR. L'IDHR a également le pouvoir d'assigner à comparaître des documents et des personnes pertinents.

Le rôle de l'IDHR est de mener une enquête neutre sur les allégations de l'accusation. L'enquêteur affecté à l'affaire peut contacter et interroger les témoins pertinents et peut obtenir des documents pertinents des deux parties.

La Réunion d'établissement Des Faits

Les deux parties peuvent être tenues d'assister à une réunion d'établissement des faits, qui est dirigée par un enquêteur de l'IDHR. La réunion d'établissement des faits est un outil d'investigation conçu pour obtenir soit une enquête approfondie, soit un accord conclu à l'amiable. Chaque partie présente sa version du conflit et répond à la partie adverse. Le fait de ne pas assister à la réunion d'établissement des faits sans raison valable peut entraîner le rejet de l'accusation pour le plaignant ou le défaut pour le défendeur.

Si une réunion d'établissement des faits est organisée, chaque partie peut se faire représenter par un avocat si ce dernier a déposé un « avis de comparution ». Cependant, les avocats ont un rôle strictement consultatif et ne peuvent pas témoigner lors de la réunion, sauf sur des sujets dont ils ont une connaissance directe, ni poser des questions directes à l'une ou l'autre des parties.

Il n'est pas nécessaire qu'une des parties soit représentée par un avocat. L'enquêteur veillera à ce que toutes les parties aient une occasion complète et équitable de présenter leurs faits et leurs preuves. Les plaignants qui ne sont pas représentés par un avocat peuvent amener un ami ou un parent à la conférence pour obtenir des conseils et un soutien moral ; toutefois, cette personne ne peut témoigner que sur les questions dont elle a une connaissance directe en rapport avec l'accusation. En outre, le plaignant peut amener un interprète à la conférence ou, si nécessaire, l'IDHR peut faire appel à un service d'interprétation. Les témoins peuvent également participer à la réunion d'établissement des faits, mais leur présence sera laissée à la discrétion de l'enquêteur.

L'enquêteur interrogera les parties et donnera au plaignant et au défendeur des possibilités alternatives de répondre et/ou de réfuter les déclarations de l'autre partie. Pendant ce temps, les deux parties sont autorisées à présenter des documents ou des témoignages à l'appui de leur propre position. L'enquêteur peut identifier et demander d'autres documents nécessaires à l'enquête concernant l'accusation.

L'enquêteur prend des notes informelles sur les déclarations et les réponses. Conformément aux règlements de l'IDHR, ces notes d'enquête sont confidentielles et ne peuvent être remises à aucune des parties. La réunion n'est pas une audience formelle et l'IDHR ne produit pas de transcription sténographique.

Si l'enquêteur ne tient pas de réunion d'établissement des faits, il recueillera les faits et les preuves lors de contacts distincts avec les plaignants et les défendeurs par lettre, téléphone, entretiens sur place ou lors de réunions individuelles.

Les Constatations et les Résultats

Après l'enquête, un rapport écrit est préparé, recommandant s'il existe ou non une « preuve substantielle » d'une violation de la loi. Une conclusion de « preuve substantielle » signifie qu'il existe suffisamment de preuves pour que l'allégation soit portée devant un juge des faits et que le plaignant a la possibilité, dans le délai spécifié par la Loi, de :

1) demander à l'IDHR de déposer une plainte au nom du plaignant auprès de la Commission des droits de la personne de l'Illinois (« Commission »), un organisme d'État qui mène des audiences sur les plaintes déposées en vertu de la Loi ; OU

2) engager une action civile dans une cour de circuit de l'État du lieu approprié. Si une plainte est déposée auprès de la Commission ou de la cour de circuit, cette instance entendra les témoignages, recevra les preuves et déterminera si une discrimination illégale est survenue.

Dans les affaires de logement ou si le plaignant demande à l'IDHR de déposer une plainte auprès de la Commission, un avocat de l'IDHR sera désigné pour aider les parties à résoudre ou à « concilier » l'accusation. Si un accord de règlement n'est pas conclu, l'IDHR déposera une plainte pour violation des droits civils auprès de la Commission au nom du plaignant. Il incombe au plaignant de prouver le bien-fondé de sa plainte devant la Commission.

Si l'IDHR identifie un « manque de preuve substantielle » de discrimination, la plainte sera rejetée. Dans le délai spécifié par la Loi, le plaignant peut soit 1) déposer une demande de révision auprès de la Commission, soit 2) entamer une action civile dans une cour de circuit de l'État du lieu approprié.

Si le défendeur n'a pas déposé de réponse formelle dans les temps, suite à l'accusation (lorsqu'une telle réponse est requise par l'IDHR), ou ne s'est pas présenté à la réunion d'établissement des faits, un avis de défaut est susceptible d'être émis. Dans les délais prévus par la loi, le défendeur peut déposer une demande de révision auprès de la Commission. Il est possible au défendeur de faire appel de la décision de la Commission auprès de la Cour d'appel pertinente.

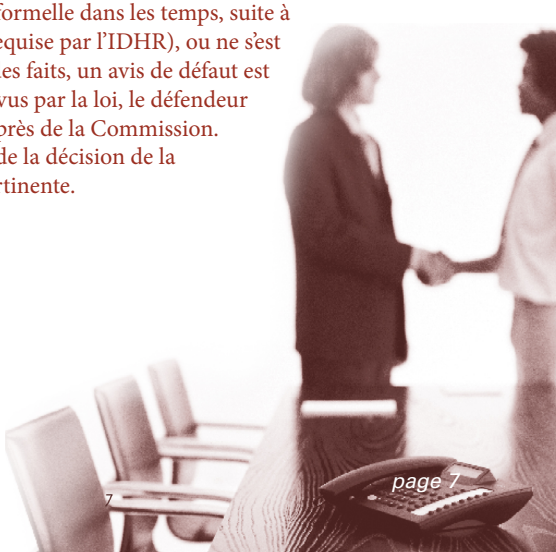

Combien de Temps Dure le Processus?

Le délai pour conclure une enquête est spécifié dans la Loi et peut être prolongé suite à un accord écrit des parties. L'IDHR fait tout en son pouvoir pour mener à bien une enquête en temps voulu. Cependant, l'enquêteur peut demander une prolongation du délai pour terminer l'enquête. Si l'une des parties ou les deux refusent de signer une prolongation, et si l'IDHR n'émet pas de conclusions dans le délai spécifié par la Loi, le plaignant peut soit déposer une plainte auprès de la Commission, soit entamer une action civile dans une cour de circuit de l'État du lieu approprié. Si le plaignant ne dépose pas de plainte auprès de la Commission ou n'entame pas d'action civile devant la cour de circuit de l'État dans le délai prévu par la Loi, aucune autre action ne sera entreprise dans cette affaire. (Les prolongations ne sont pas nécessaires dans les affaires de logement et l'enquête sera achevée dans le délai prévu par la Loi, à moins qu'il ne soit impraticable de le faire).

Département des Droits de la personne de l'Illinois

La Commission est une agence d'État distincte qui mène des audiences publiques sur les plaintes relatives à des accusations de discrimination déposées par l'IDHR ou le plaignant, et examine les rejets d'une accusation de discrimination par l'IDHR. La Commission est un organisme judiciaire neutre chargé de résoudre les litiges de discrimination illégale définis par la Loi. Sept commissaires, répartis en panels de trois membres, examinent les rejets d'accusations de discrimination par l'IDHR après une enquête de l'IDHR. Si la Commission annule le rejet, un plaignant ou l'IDHR peut déposer une plainte auprès de la Commission dans sa section de droit administratif (ALS). Si la Commission confirme le rejet de l'IDHR, le plaignant peut déposer un appel auprès de la Cour d'appel de l'Illinois.

Par le biais de sa section ALS, les parties plaident les plaintes impliquant des accusations de discrimination. Les procédures de droit administratif sont présentées à des juges de droit administratif (ALJ) expérimentés. Les parties peuvent être représentées par un avocat ou peuvent procéder sans avocat. Une gamme complète de services de découverte écrite et de médiation est également disponible pour toutes les parties.

Si le plaignant obtient gain de cause dans le cadre de l'ALS, le juge peut ordonner

les recours autorisés par la Loi pour que le plaignant soit « remis dans sa position antérieure ». Les recours peuvent inclure le salaire rétroactif, la perte d'avantages sociaux, l'épuration du dossier personnel, les dommages émotionnels, l'embauche, la promotion, la réintégration, le salaire initial lorsque la réintégration n'est pas possible, ainsi que les honoraires et frais d'avocat. Les dommages-intérêts punitifs ou destinés à punir l'employeur ne sont pas inclus en vertu de la Loi.

Pour des informations plus détaillées sur la Commission et ses procédures, veuillez consulter le site : www.illinois.gov/ihrc

Relations avec les Agences Fédérales et la Cour fédérale

Afin de préserver les droits fédéraux du plaignant, l'IDHR dépose automatiquement les plaintes admissibles en matière d'emploi auprès de la Commission américaine de l'égalité des chances en matière d'emploi (« EEOC ») et mène l'enquête pour l'EEOC en vertu de l'accord de partage du travail conclu entre les deux organismes. De même, les affaires de logement sont déposées conjointement avec le Département américain du logement et du développement urbain (« HUD »).

Le plaignant qui dépose une plainte en matière d'emploi peut à tout moment demander à l'EEOC un « avis sur le droit d'intenter une action en justice » afin de porter l'affaire devant un tribunal fédéral. Si une plainte portant sur les mêmes questions que celles déposées auprès de l'IDHR est déposée devant un tribunal fédéral et que le plaignant n'a pas retiré sa plainte auprès de l'IDHR, le défendeur doit fournir une copie de la plainte à l'IDHR, et l'IDHR procédera généralement à un classement administratif de l'enquête. Conformément au rôle neutre de l'IDHR, les représentants de l'IDHR ne peuvent pas donner de conseils juridiques aux plaignants ou aux défendeurs.

CONSEILS POUR PRÉVENIR LA DISCRIMINATION:

- INFORMEZ-VOUS, AINSI QUE VOTRE PERSONNEL DE DIRECTION ET VOS EMPLOYÉS, SUR CE QUE LA LOI EXIGE.
- ÉLABOREZ ET METTEZ EN ŒUVRE DES POLITIQUES CLAIRES ET APPLIQUEZ-LES DE MANIÈRE COHÉRENTE.
- PRÉVENEZ LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET TOUTE AUTRE DISCRIMINATION EN AFFICHANT DES POLITIQUES ET EN FORMANT TOUS LES EMPLOYÉS.
- ENQUÊTEZ RAPIDEMENT SUR LES PLAINTES POUR DISCRIMINATION ET PRENEZ RAPIDEMENT DES MESURES CORRECTIVES SI NÉCESSAIRE.
- CONSERVEZ LA DOCUMENTATION.

ILLINOIS DEPARTMENT OF
Human Rights

Cheminement d'une Acusation

(en vigueur le 8/24/18)

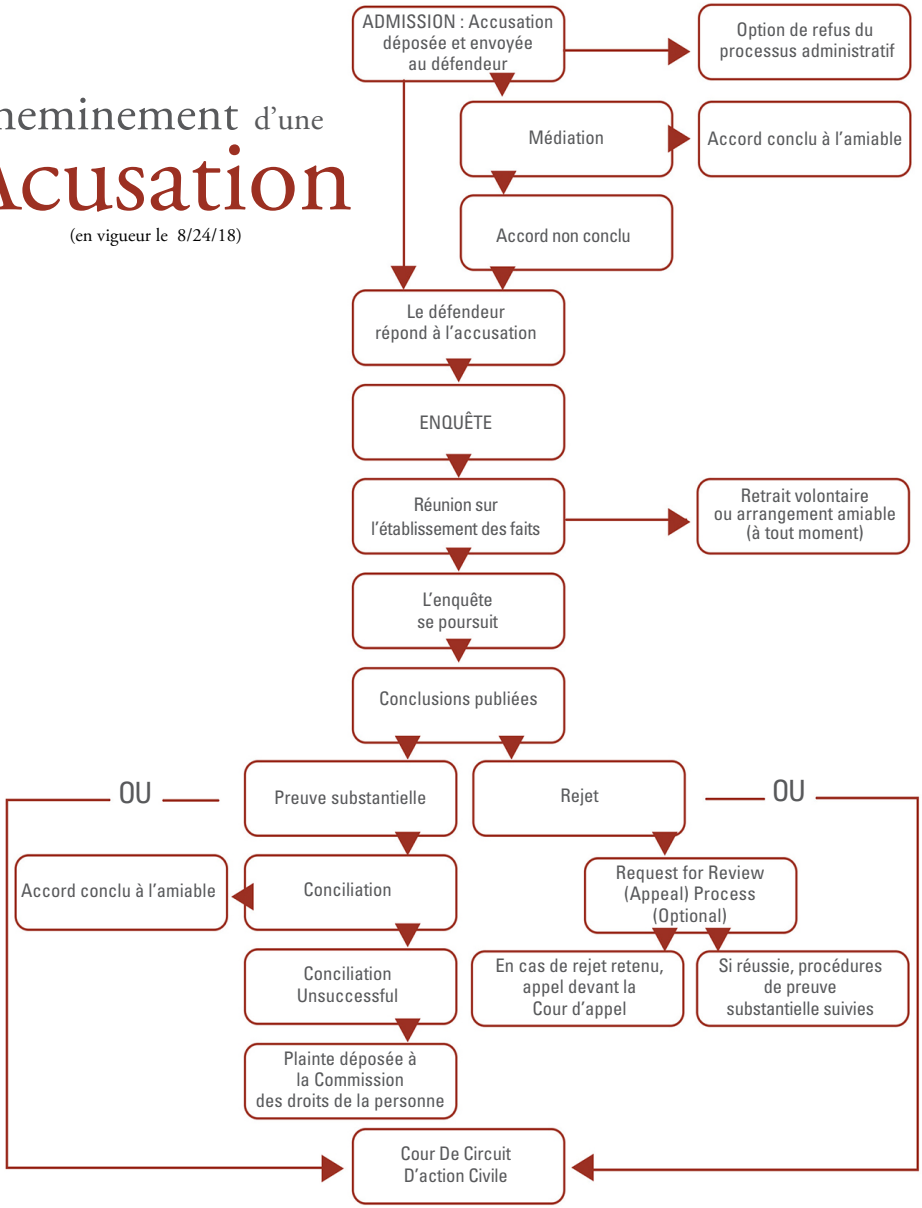

Autres Services Fournis Par l'IDHR

Formation : L'Institut pour la formation et le développement (« Institut ») organise, dans tout l'Illinois, des formations destinées à accroître le respect entre les diverses cultures, tant sur le lieu de travail qu'à la maison. À l'aide de scénarios réels, des formateurs certifiés fournissent des informations sur les lois et pratiques relatives à l'équité en matière d'emploi, sur les moyens de résoudre les conflits par une meilleure compréhension et sur les exigences de non-discrimination telles que la prévention du harcèlement sexuel. Des documents à distribuer sont fournis pour une étude indépendante et des outils de référence sur le lieu de travail. L'Institut est approuvé par le HR Certification Institute et propose des modules de formation pour la certification en RH. Des séances publiques et privées sont proposées. Des frais peuvent s'appliquer à la formation sur place. Pour plus d'informations ou pour programmer une formation, appelez le 312 814-2477.

Mise en application de l'action affirmative : L'unité de liaison avec les agences d'État contrôle et fournit une assistance technique aux agences exécutives de l'État en matière de conformité à l'égalité des chances en matière d'emploi et d'action positive (« EEO/AA »). L'unité représente également l'agence au sein de l'Interagency Committee on Employees with Disabilities (« ICED »).

Contrats publics : Toutes les personnes et entreprises employant 15 personnes ou plus à tout moment au cours de la période de 365 jours précédant immédiatement la date de dépôt de la demande et souhaitant faire des affaires avec une entité de l'État de l'Illinois doivent s'inscrire pour obtenir un numéro de soumissionnaire admissible auprès de l'Unité des marchés publics afin de s'assurer qu'elles ont mis en œuvre des politiques d'égalité d'emploi et qu'elles respectent les règles et réglements de l'IDHR.

Éducation et sensibilisation : Le personnel chargé de la sensibilisation est l'organe de relations publiques de l'IDHR. Dans le cadre d'un effort continu visant à tenir le public informé des questions relatives aux droits de la personne, le personnel coordonne des ateliers, des formations, des événements et des programmes destinés aux organisations communautaires et civiques, et répond aux demandes d'information des médias et du grand public.

ILLINOIS DEPARTMENT OF
Human Rights

Pour plus d'informations :

Veuillez contacter directement l'IDHR au 312 814-6200 ou par courriel à idhr.webmail@illinois.gov pour vérifier les heures d'ouverture des bureaux et des entretiens d'admission.

Site web: www.illinois.gov/dhr

À Chicago :
555 West Monroe Street 7th Floor Chicago, IL 60661
312 814-6200 ou 800 662-3942 866 740-3953 (TTY)
312 814-6251 Télécopieur

À Springfield :
535 West Jefferson Street 1st Floor Springfield, IL 62702
217 785-5100
866 740-3953 (TTY)
217 785-5106 Télécopieur

À Marion :
2309 W. Main St. Marion,
IL 62959 618 993-7463
866 740-3953 (TTY)
TÉLÉCOPIEUR :
618 993-7464

Cette brochure est destinée à servir de guide général pour comprendre les principaux services et processus de l'IDHR. Ce guide ne répondra pas à toutes les questions

concernant la discrimination et tout cas individuel peut se dérouler différemment de ce qui est décrit. L'IDHR dispose de règlements et de procédures spécifiques qu'il applique à chaque cas. Veuillez appeler le bureau de l'IDHR le plus près de chez vous pour toute question sur l'un des sujets décrits. Conformément à la Loi sur les Américains handicapés, à l'article 504 de la Loi sur la réhabilitation de 1973 et à la Loi sur les droits de la personne de l'Illinois, l'IDHR veillera à ce que tous les programmes soient facilement accessibles et utilisables par des personnes handicapées qualifiées. Le coordinateur ADA peut fournir des informations supplémentaires sur les exigences de conformité, au 217 785-5119 (voix) ou 866 740- 3953 (TTY).

L'IDHR propose des services d'assistance linguistique gratuits pour les personnes non-anglophones..

DÉPARTEMENT DES DROITS DE LA PERSONNE DE L'ILLINOIS

Guide des défendeurs

Imprimé par l'autorité de l'État de l'Illinois
8/21 . web. IOCI22-0112 (Français)